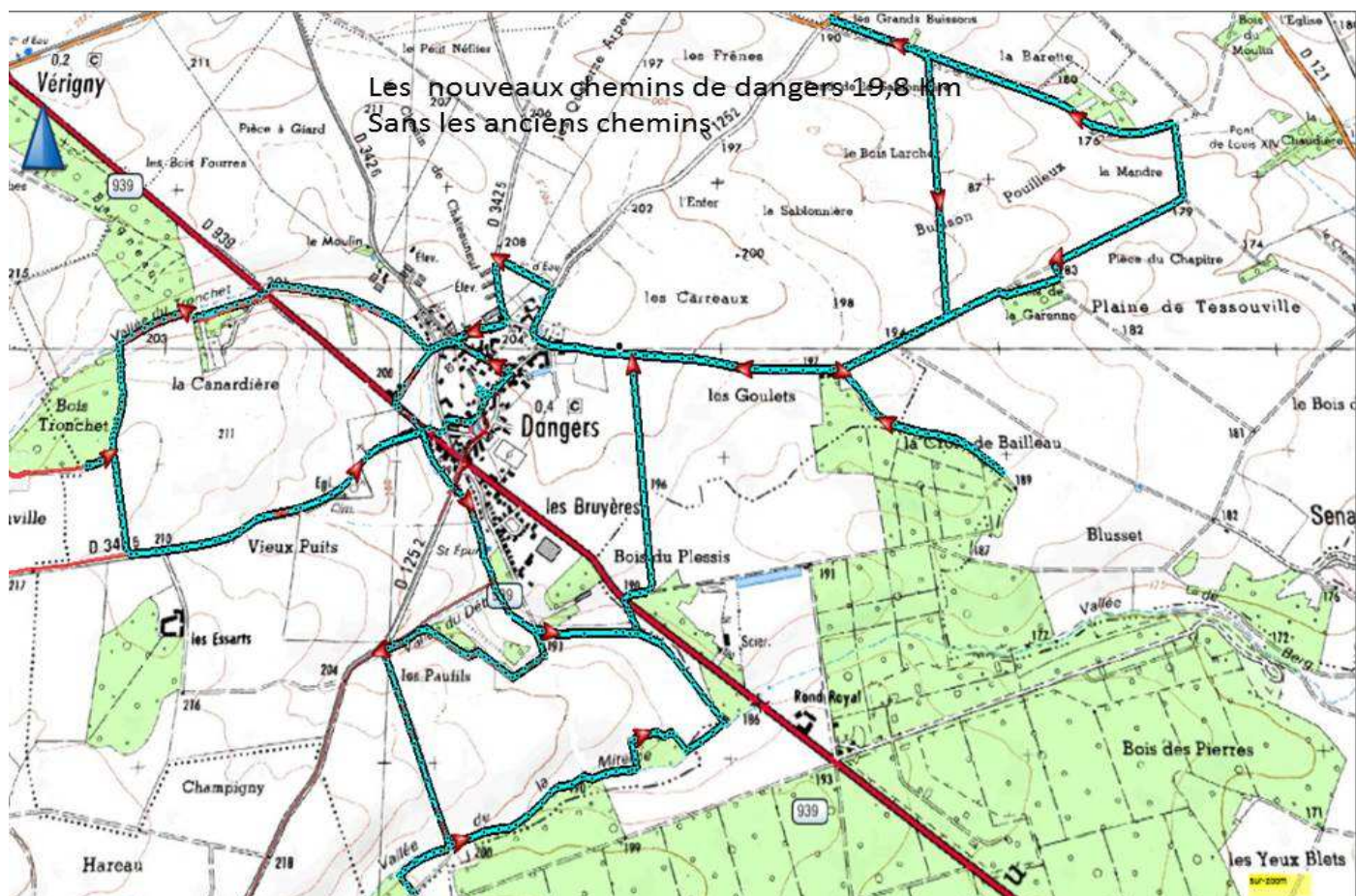




Bulletin municipal Janvier 2018



Le mot du Maire

Chères Dangeoises, chers Dangeois,

C'est toujours avec une certaine fierté que je vois se construire notre petit journal communal.

En effet, à lui seul il fait la synthèse de l'action communale et de la vie associative de notre village.

C'est aussi pour moi l'occasion de regarder ensemble ce qui a été fait et de se projeter dans cette année nouvelle qui s'ouvre à nous.

Réaliser, mais aussi prévoir, anticiper, réfléchir, échanger, écouter, partager, accueillir sont et doivent être au cœur de l'action municipale.

Réalisés ou en cours de réalisation, ces travaux multiples qui vous sont expliqués mais que vous pouvez vous-même découvrir au quotidien de la vie Dangeoise.

Prévoir, réfléchir, anticiper, il en est ainsi lorsque :

- nous essayons laborieusement de construire le Dangers de demain au travers du PLU,
- nous analysons nos capacités financières et les défis auxquels nous sommes confrontés : l'Etat, après avoir baissé ses dotations de près de 30 %, nous annonce la disparition de la taxe d'habitation...,
- nous proposons la vente de terrains constructibles permettant le maintien de notre population,
- nous construisons pas à pas une communauté d'agglomération ambitieuse et solidaire, agrandie de 20 communes au 1^{er} janvier 2018,
- le Département nous aide dans l'élaboration de nos projets d'aménagement.

Echanger, écouter, partager, accueillir, ces actions, essences même de la volonté municipale, voudraient permettre à chacun d'entre nous de se sentir pleinement Dangeoise et Dangeois.

Nous pouvons le vivre ensemble dès maintenant et sans limite:

- au sein du Conseil Municipal, maintenant au complet après l'élection de 4 nouveaux conseillers,
- au sein des manifestations communales qui n'ont d'autres buts que de nous connaître chaque fois un peu mieux,
- au sein de la vie associative qui vous propose de multiples occasions de rencontres et d'activités,
- au sein de l'école pour nos jeunes qui découvrent ainsi la richesse des premiers savoirs, mais aussi et surtout la richesse de la vie collective et donc du respect des autres.

Vaste programme que je propose à votre sagacité et votre volonté.

Je ne peux conclure ces quelques lignes sans remercier tous ceux qui œuvrent avec moi à ce beau projet, le conseil Municipal bien sûr, mais aussi les associations et vous tous à chaque fois que vous répondez à nos invitations.

Merci à tous ceux qui ont collaboré à la réalisation de ce journal.

C'est de tout cœur que je veux vous souhaiter à vous et à vos proches une très bonne année 2018 ; sachons créer entre nous ces espaces de rencontre et de solidarité, enrichissons-nous de nos proximités et de nos disponibilités.

Votre Maire,

Jean-François Morizeau

Les Nouveaux Conseillers

Le 19 novembre 2017, 112 électeurs ont élus dès le premier tour:

de gauche à droite :

Jean-Marie Boyer	: 101 voix
Ellen Challab	: 102 voix
Sandrine Rosse	: 100 voix
Arnaud Robveille	: 94 voix



Ellen, 36 ans, habite au 3 impasse du Moulin, travaille au service médical de l'Assurance Maladie, mariée, 2 enfants (Inès et Axel) scolarisés au collège Louis Pergaud à Courville S/Eure et à l'Arc en ciel à Dangers, .

Comment voyez-vous votre village ? C'est un village entretenu, régulièrement des travaux sont réalisés pour améliorer la vie des Dangeoises et Dangeois, notamment avec la nouvelle école. Grâce aux manifestations proposées par les associations et la Mairie, à chaque fois la convivialité est au rendez-vous et on peut participer à de nombreuses activités telles que marche, 14 juillet, bric à brac , repas de fin d'année....

Jean-Marie, 47 ans, habite au 13 bis rue de la mairie, responsable d'activité dans un groupe de protection sociale, marié.

Comment voyez-vous votre village ? Comme un lieu de vie où j'aimerais que tous puissent se rencontrer au moment des événements qui l'animent ; il évolue à son rythme pour améliorer notre cadre de vie.

Sandrine, 45 ans, habite au 16 rue de la Miterne, infirmière à la Fondation d'Aligre, mariée, 2 enfants : Maxence : terminale S au lycée Jehan de Beauce et Mathys, en seconde dans le même lycée, .

Comment voyez-vous votre village ? Dangers est un petit village, paisible, calme, verdoyant où il y fait bon vivre et où l'on peut se promener à pied comme à vélo sur ses nombreux chemins communaux. Grâce aux associations et à son école, de nombreuses activités et rendez-vous y sont proposés.

Arnaud, 38 ans, habite au 13 rue de la prairie, coordinateur de projet/dessinateur industriel, marié, 1 fils et le 2^{ème} pour avril 2018.

Comment voyez-vous votre village ? Dangers est un petit village où les gens prennent le temps de se connaître, de se rencontrer et de s'entraider. Il y fait bon vivre, ni trop près de Chartres, ni trop loin. En fait, un vrai village avec sa petite mairie et son école.

La Vie communale

27/01/2017 : accueil des nouveaux nés et habitants

Nous avons souhaité la bienvenue, autour d'une galette des rois, aux nouveaux nés et habitants de 2016 ; cela nous a permis de présenter la Commune et d'échanger avec les nouveaux Dangeoises et Dangeois. Des petits présents ont été offerts aux enfants.

23/04/2017 : lâcher de truites en partenariat avec Familles Rurales



La matinée est réservée aux enfants de la commune, l'après-midi, tous les Dangeoises et Dangeois peuvent venir taquiner la truite. L'AFR avait proposé une restauration et une buvette sur place.

8/05/2017 : Commémoration de la Victoire du 8/5/1945

Une vingtaine de personnes s'est retrouvée au monument aux morts, moment fort en émotion et à l'issue des discours, nous nous sommes retrouvés dans la salle du Conseil autour du verre de l'amitié.

13/05/2017 : nettoyage de Printemps

Dans le cadre de l'opération « l'agglo fait son nettoyage », la Commune a organisé une journée propreté, en général, nous la reconduisons tous les 2 ans.

L'objectif est de **préserver l'environnement**, de le respecter et ceci est l'affaire de chacun. **Merci d'y apporter une attention particulière.** Merci aux participants qui ont collecté, 2 sacs de 100 litres. Chartres Métropole a fourni les gants et les sacs. La Commune a investi dans de nouvelles poubelles, comme sur la place Saint Rémy, place de la Fontaine, rue du parc et au niveau du parking des écoles.

Rendez-vous en **2019**.

19/05/2017 : fête des voisins

Une cinquantaine de Dangeoises et Dangeois s'est retrouvée pour passer un moment convivial dans la salle du Conseil car la grêle a fait son apparition.

Le principe de la soirée : chacun apporte quelque chose à boire et à manger que l'on dépose sur une table commune et que l'on partage avec ses voisins. La Mairie offre l'apéritif.

Nous vous attendons nombreux le **18 mai 2018**.



La Vie communale

14/07/2017 : fête nationale

Le thème : nature. Merci à l'équipe déco.

Plus de 100 personnes se sont réunies dans la cour de l'école autour d'un dîner préparé par Zarko. Le poulet basquaise a été apprécié.

Des jeux animés par Denis, Théo.....toute une équipe, ont permis d'agrémenter cette soirée : quel était le nombre de boutons cousus sur une blouse que portait Marie-Annick, je tiens à remercier les couturières qui se reconnaîtront ; découvrir la longueur de la ficelle autour d'un saucisson, deviner le montant d'achat de fruits et de légumes et n'oublions pas, le jeu spécial enfants : donner le nombre de bonbons contenu dans un bocal (il y avait de nombreux gourmands à chercher la bonne réponse !!)

Pour digérer ou par tradition, de nombreux parents et enfants ont illuminé les rues du village lors du défilé aux lampions; le cortège ouvert à tous, petits et grands, nous a emmené en musique au travers des rues du village.

Puis pour clore cette magnifique soirée, le feu d'artifice a été tiré par Denis et Raymond : belle réussite et très beau moment.

Merci aux participants, on vous donne rendez-vous l'année prochaine.



11/11/2017 : commémoration



Une vingtaine de personnes s'est retrouvée au cimetière. Les messages ont été lus et la gerbe déposée au pied du Monument aux Morts.

Puis on s'est réuni dans la salle du Conseil pour partager le verre de l'amitié.

L'année 2018 sera celle du centenaire de l'armistice, nous voulons en faire un moment d'exception avec la participation du plus grand nombre et des enfants des écoles, nous comptons sur vous.

Merci de retenir cette date à votre calendrier

3/12/2017 : repas communal

Une quarantaine de Dangeoises et Dangeois s'est réunie dans le restaurant scolaire. Le déjeuner a été préparé et servi par le traiteur « le Villageois » de Favières. Pour clore l'après-midi, un loto a été organisé.

Ce repas est ouvert à tous, le prochain aura lieu le 2/12/2018 : notez-le dès à présent.



Les Travaux 2017

Lotissement "Le Plessis du Parc"

C'est ainsi qu'il se nomme et non plus "Plessis II" comme précédemment appelé avant qu'il ne soit définitivement baptisé !

L'année 2017 aura vu les travaux avancer de façon satisfaisante grâce à la météo globalement clémente, de sorte que la commercialisation a pu commencer dès le 3^{ème} trimestre. Le lot n°4, réservé aux bailleurs sociaux, a été vendu à Chartres Métropole Habitat. Les permis de construire ont été acceptés pour 4 logements locatifs, 2 de type T4 et 2 de type T3. Les travaux commenceront ce printemps.

Le lotissement sera inauguré au printemps 2018, vous y serez invités.



Rue de la Mairie



En préambule du démarrage des travaux de la rue de la mairie, prévu mi-septembre, une réunion d'information a eu lieu le 14 juin, regroupant la majorité des riverains concernés.

Les travaux ont bien débuté mi-septembre et grâce à la météo, ils n'ont pris aucun retard.

Tous les réseaux enfouis sont terminés depuis la fin du mois de novembre : canalisation d'eau, canalisation de gaz, fourreaux d'éclairage public, fourreaux de téléphonie... Ces travaux ont été menés par l'entreprise Villedieu frères pour un montant de 87.688 € HT, pris en charge par Chartres Métropole ce qui est de leur compétence.

Les travaux de surface, sous la responsabilité de l'entreprise Musci, ont débuté à la suite : les emprises au sol ont été définies, permettant, entre autre d'aménager 6 nouvelles places de parking place de la Prairie, qui se trouve complètement restructurée. Les bordures de trottoirs sont posées sur un côté de la voie. La trêve hivernale étant arrivée, les entreprises ont cessé leurs activités le 15 décembre et reprendront le 9 janvier. Le montant de ces travaux est évalué à 113.283 € HT, subventionnés pour un montant de 35.950 € par le Conseil Départemental et 41.462 € par Chartres Métropole.



Eglise



Nous avons entrepris les travaux d'accessibilité de l'Eglise. Le parvis a été aménagé sur toute la largeur de l'édifice, en béton désactivé, ce qui ne dégrade pas la qualité esthétique du monument et une haie persistante va être plantée en bordure du parvis, en protection des premières sépultures. De même, deux places de parking, dont une réservée et marquée pour les Personnes à Mobilité Réduite, ont été installées à proximité immédiate du parvis. Le coût des travaux pour le cheminement et le parvis s'élève à 10.716 € HT subventionnés à hauteur de 2.679 € par le département, 4.018 € par Chartres Métropole, soit un

autofinancement de 4.019 €. Ce cheminement, en béton désactivé, permet d'accéder directement au parvis, via un nouveau portillon dont l'ouverture n'est autorisée que de 08h30 à 20h30. L'installation de ce portillon et sa programmation se sont élevés à 2.860,52 € HT.

Les Travaux 2017

Rue de la Roulette

En juin, faisant suite à l'aménagement de l'accessibilité de l'église, l'entreprise Musci a procédé à la réhabilitation de la rue de la Roulette. Programmée lors de l'aménagement foncier, afin de faciliter le transfert nord/sud des engins agricoles et des camions et pour éviter la traversée du village, l'emprise de la voie a été élargie par la suppression d'une haie et la mise en place d'une clôture. Nous tenons particulièrement à remercier le riverain concerné d'avoir accepté la proposition de la commune. De ce fait, la voie a été remise à double sens avec un sens prioritaire descendant.

Le montant des travaux s'élève à 8.966,65 € HT, subventionnés à hauteur de 3.040 € par le fonds de concours de Chartres Métropole, soit un reste à financer de 5.926,65 €.



Point noir paysager



La commune, en 2015, avait fait l'acquisition d'une maison à l'abandon depuis plus de 10 ans, sise au 20 rue de la Mairie. Après désamiantage du garage, celle-ci vient d'être rasée et le terrain nettoyé afin de libérer la parcelle qui sera divisée en 2 lots constructibles en cœur de village, après viabilisation. Le montant de l'opération s'élève 16.356 € pour le désamiantage, la démolition et le nettoyage du terrain, subventionné par le département à hauteur de 3.729 €.

Rue de l'Eglise

En conséquence de l'aménagement foncier, la ligne téléphonique aérienne a pu être déposée. L'ensemble des poteaux longeant la Route Départementale D 342-5 a été supprimé début décembre. Chartres Métropole, compétent en matière de réseaux secs, s'est engagé à enfouir la liaison téléphonique des 2 maisons de la rue de l'Eglise. Un mât d'éclairage viendra remplacer le support béton existant. Les travaux de génie civil sont à charge communale pour un montant de 2.567 € HT.

Cabine Téléphonique



Peu s'en seront rendu compte, mais elle a vécu....et est sortie de notre environnement le 17 juillet dernier, ne résistant pas à l'avènement du numérique. Elle avait été installée, de mémoire de Dangeois, dans les années 70.

Les Prévisions 2018

Rue de la Mairie

La pose des bordures de trottoirs devrait, sauf intempéries, être terminée à la fin du mois de janvier et le revêtement de la voie suivra en février. Le revêtement des trottoirs ne pourra intervenir qu'après pose des nouveaux mâts d'éclairage et dépose des lignes aériennes existantes.

La réception des travaux devrait avoir lieu en mars ou avril 2018.

Rue de la Miterne

Inscrits dans les projets d'aménagement de 2017, les travaux de réfection de la bande de roulement de la rue de la Miterne ont été différés en 2018 pour des raisons de stabilisation de chaussée, suite aux travaux d'enfouissements réalisés en 2015. Ils sont donc à nouveau programmés.

Cimetière

Afin de nous mettre en conformité avec la réglementation, nous devons procéder à la clôture effective du cimetière.

Une consultation des entreprises est en cours pour réaliser les travaux envisagés : arrachage de la haie, implantation d'une clôture en treillis soudé et plantation d'une nouvelle haie d'essences variées telles que troènes, charmes ou fusains.

Mairie

Lancement de la réflexion sur l'aménagement de la Mairie et de ses abords proches, et à suivre, lancement des consultations auprès des cabinets d'architectes.

Divers

Aménagement d'une sente piétonne qui longera le Plessis du Parc, le stade et rejoindra la RD 939, permettant le cheminement plus facile et plus "en sécurité" essentiellement pour les élèves se rendant à l'école Arc en Ciel, venant de la rue de la Miterne ou de la place des Bruyères.

L' Aménagement Foncier

AFAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier)

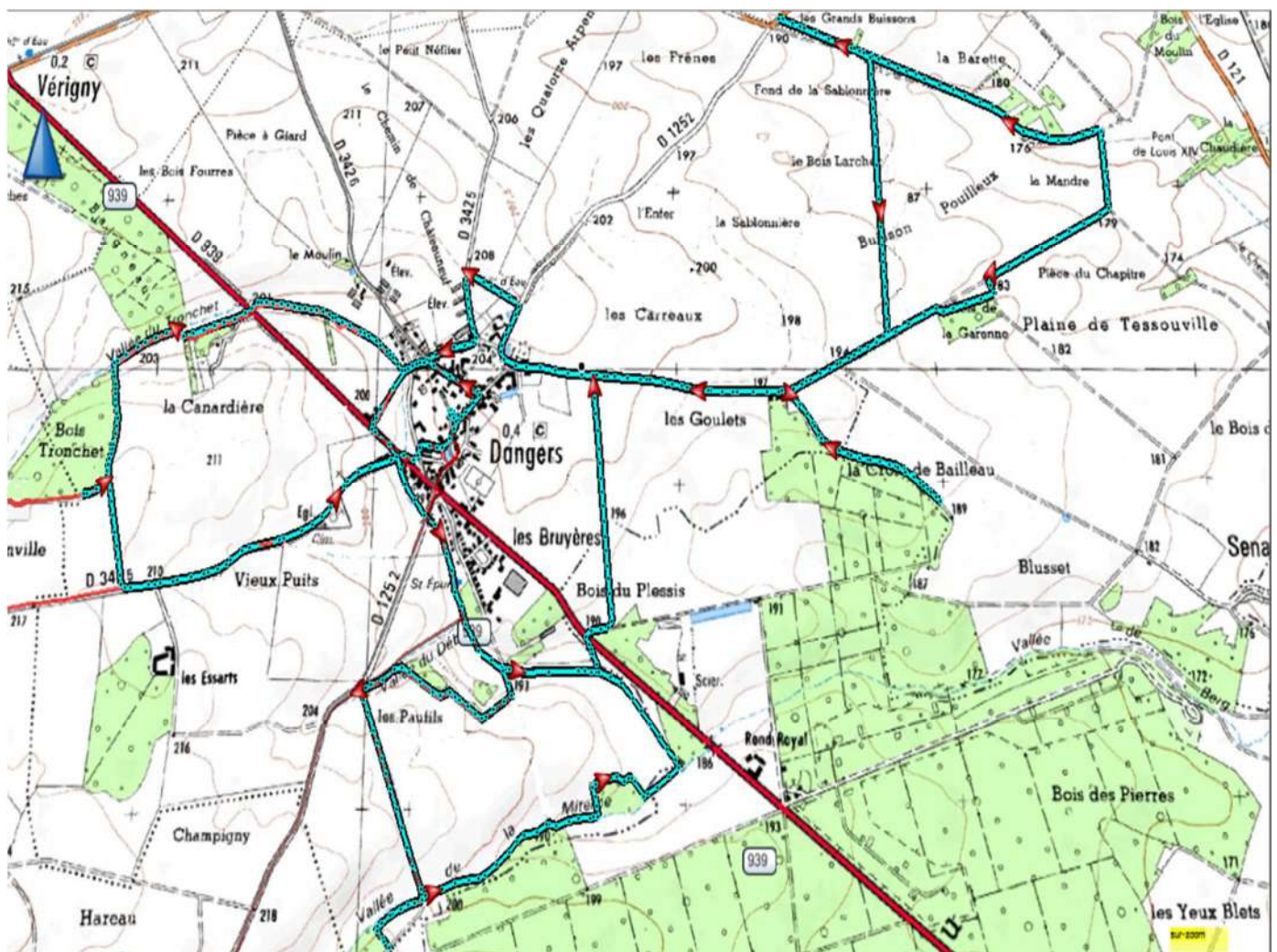
Prévus dans notre précédente édition, tous les chemins ont été aménagés et les "boucles" ainsi réalisées sont maintenant largement empruntées par les randonneurs tant locaux que des villages environnants.

Un travail de cartographie est actuellement en cours de rédaction et sera sous peu à votre disposition.

On peut considérer à ce jour que les travaux de l'AFAF sont terminés.

Cette opération intégralement prise en charge par le monde agricole et le département a permis tout à la fois , la restructuration du parcellaire agricole, la constitution de nouveaux chemins, la restructuration de la rue des Essarts, le renouvellement de 4 ponts sur la vallée du Tronchet, le regroupement en entrée de bourg des parcelles communales, la plantation d'environ 1500 m de haies bocagères.

Nouveaux chemins



ZERO PHYTO

1 ANNEE D'EXPERIENCE

Notre dernier journal communal vous informait de l'application de la désormais célèbre loi LABBE interdisant les produits phytosanitaires sur les espaces publics communaux.

Cette disposition réglementaire nous a conduit à une réflexion d'ensemble, permettant l'adaptation des pratiques d'entretien des espaces verts.

Pour ce travail, nous disposons d'un agent à temps partiel à raison de 17 heures 30 hebdomadaire et le retour à l'entretien manuel, binage, arrachage etc... ne pourra suffire à la maintenance des espaces communaux.

Quelles solutions envisagées ?

- Solliciter chaque habitant à l'entretien du trottoir longeant sa propriété : **nous souhaitons que ceci soit compris et non imposé** (arrachage des mauvaises herbes, ramassage des feuilles, déneigement éventuel) font partie de ce que nous voulons vous demander.
- Eloigner les tontes sur certains endroits, permettant à l'agent communal de se consacrer à d'autres activités d'entretien.
- S'équiper de nouveaux matériels : le conseil municipal vient de faire l'acquisition de différents équipements (désherbeur thermique, houe maraîchère, réciprocatrice, etc...), ces équipements conseillés sont subventionnés à 50 % par l'agence de bassin. Il restera à charge pour la commune 4.154,82 €HT.
- Imperméabiliser les cheminements piétons de bordure de rue, mise en place d'enrobés ou de béton désactivé, empêchant la pousse des mauvaises herbes.
- Observer l'évolution des trottoirs calcaires et éventuellement mettre en place un revêtement enrobé.
- Pour le cimetière, une dérogation nous permet de continuer à utiliser tel ou tel herbicide, une réflexion devra être menée pour en permettre son entretien, dans le respect dû à ce lieu.



Cette première année d'expérience nous montre combien ces dispositions nous confrontent à de nouveaux challenges, compliqués à gérer et à faire accepter à la population. Nous avons observé que la plupart d'entre vous avez pris en compte notre demande quant à l'entretien des trottoirs, merci de votre civisme.

Nous rappellerons à leur devoir ceux qui ne satisfont pas à ces exigences.

Merci de votre compréhension et de votre soutien.

La Réforme de la taxe d'habitation

La réforme de la taxe d'habitation bénéficiera à près de 80 % des foyers qui verront leur taxe d'habitation sur leur domicile principal supprimée en 3 ans. Elle entrera en vigueur à l'automne 2018. Mais les contribuables mensualisés éligibles à la réforme pourront bénéficier dès le début de l'année 2018, s'ils le souhaitent, des effets de la réduction d'un tiers de leur taxe d'habitation.

Le simulateur mis en ligne sur impots.gouv.fr leur permet d'évaluer au plus près le montant de leur taxe d'habitation 2018 et ainsi de modifier leurs mensualités dans leur espace personnel pour bénéficier tout de suite de la baisse de leur taxe d'habitation.

Pour procéder à la simulation, le contribuable doit se munir du montant de sa taxe d'habitation 2017, de son revenu fiscal de référence (qui figure sur le dernier avis d'impôt sur le revenu) ainsi que du nombre de parts qui compose son foyer fiscal (également sur son dernier avis d'impôt sur le revenu).

Ce montant simulé reste indicatif : le montant définitif de la taxe d'habitation 2018 sera, comme chaque année, calculé par l'administration sur la base des revenus de 2017 et indiqué dans l'avis de taxe d'habitation qui sera envoyé à l'automne 2018 : le cas échéant, les dernières mensualités de l'année seront automatiquement ajustées par l'administration pour compléter le paiement de la taxe d'habitation.

Pour plus de précisions sur l'ajustement des mensualités, consulter la question fréquente « Comment ajuster à la baisse le montant de vos mensualités ? »

Cette réforme, globalement profitable à chacun d'entre nous, pose néanmoins la question de la compensation et de son évolution pour compenser aux communes les recettes manquantes.

Cet impôt, discutable sur son équité, présentait l'avantage de la proximité entre recette (la taxe d'habitation) et dépenses (projets menés dans les communes au profit des habitants). L'état devra trouver 20 milliard d'Euros pour compenser les communes...

Les Chiens Errants

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Le code pénal prévoit une contravention de 2^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 150 euros pour la divagation d'un chien représentant un danger pour autrui.

Le P.L.U.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) entre volonté et contraintes

C'est avec une pointe d'amertume que nous voulons vous présenter l'état d'avancement de nos travaux concernant l'élaboration du PLU.

Qu'on en juge :

Décidé par le conseil municipal le 23 septembre 2014 pour être en conformité avec la loi ALUR nous doutons que ce document puisse être finalisé dans le courant 2018 soit 4 ans de réunions, de rencontres, de débat pour un document ayant 10 à 15 ans de durée de vie.

Où en sommes-nous ?

Le diagnostic : maintenant complètement établi grâce au travail du bureau d'étude, il souligne les particularités du village tant sur le plan économique, démographique et environnemental, document de base à la réflexion du conseil municipal, c'est lui qui permet d'envisager l'avenir.

Le plan de Zonage : il stipule sous forme cartographique les différents espaces urbains avec pour chacun des secteurs un règlement spécifique. La loi ALUR obligeant les collectivités à densifier l'habitat, c'est sur ce document que nous recherchons l'accord de l'administration.

L'extension de l'urbanisation en zone 1AU face à la rue des Bruyères, essentielle au devenir du village nous est jusqu'à maintenant refusée.

Le règlement : maintenant élaboré, c'est dans ce document que chacun trouvera les règles de constructibilité propres à chaque projet (utilisation du sol, volume du bâti, distance de voisinage, etc....)

Les constructions remarquables : faisant partie d'une liste exhaustive proposée par le bureau d'étude, ces bâtiments identifiés devront répondre à des règles spécifiques de constructibilité. Le comité de pilotage n'a pas encore validé les propositions.

Les étapes à venir :

Printemps 2018 : arrêt du projet par le conseil municipal puis avis des personnes publiques pour accord.

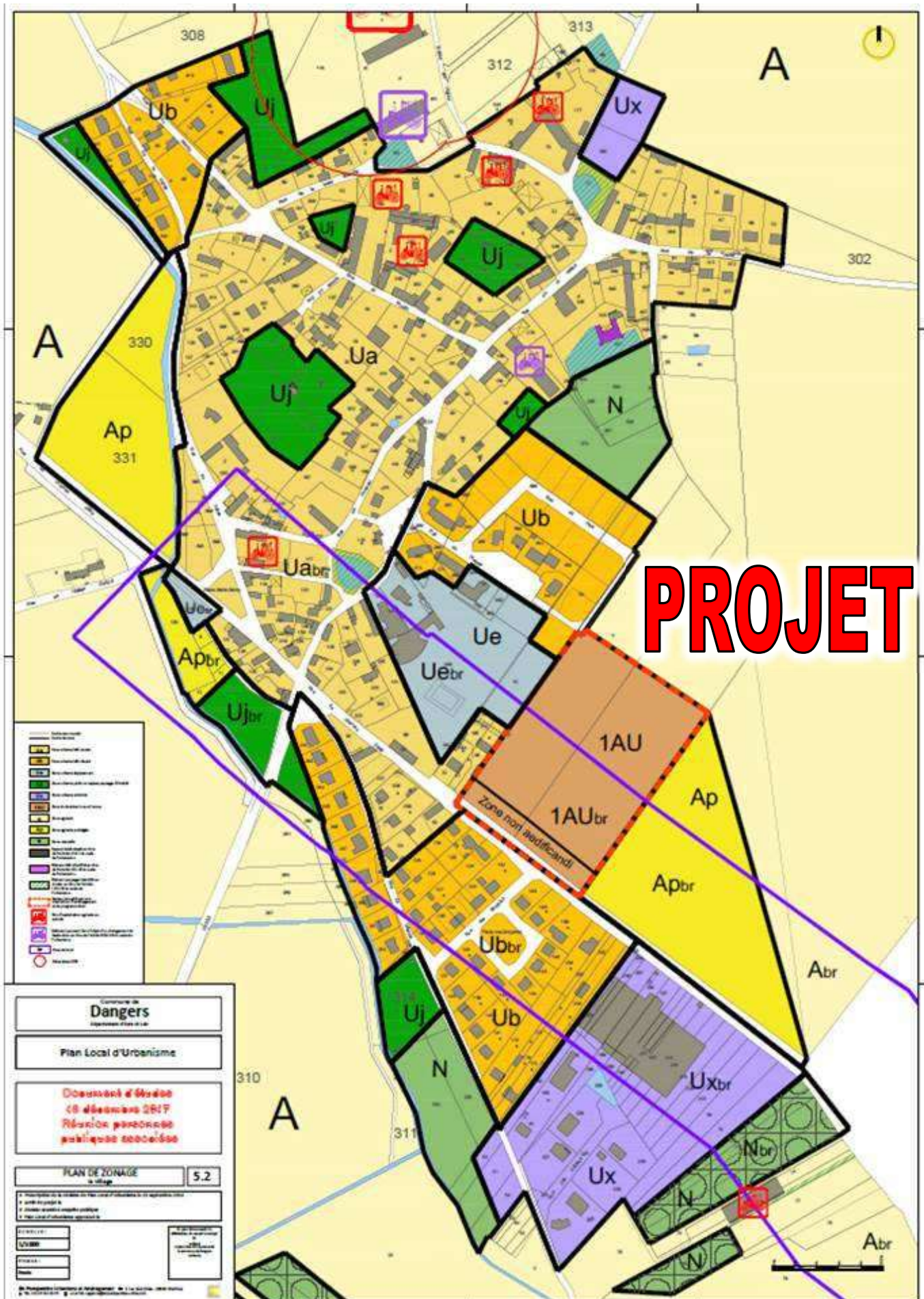
Été 2018 : mise en enquête publique, chacun est appelé à s'exprimer et à éventuellement demander l'amendement du projet auprès du commissaire enquêteur.

Automne 2018 : dépôt du dossier en Préfecture pour arrêté définitif donnant validité juridique au document.

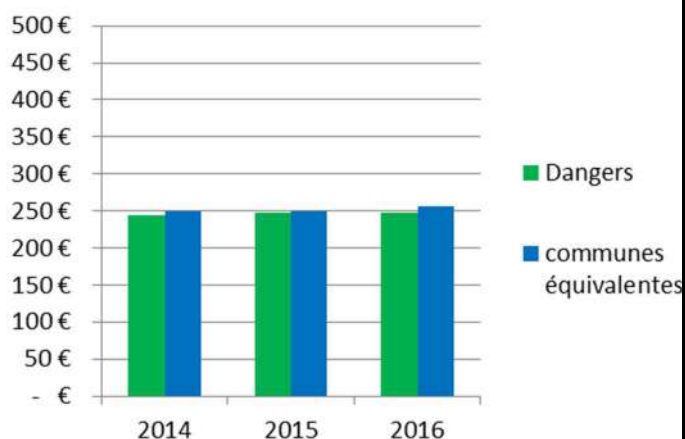
Rappel :

Le projet de plan de zonage est visible en Mairie, un cahier d'observations est à votre disposition.

Le P.L.U.



Impôts locaux en €/habitant



La fiscalité

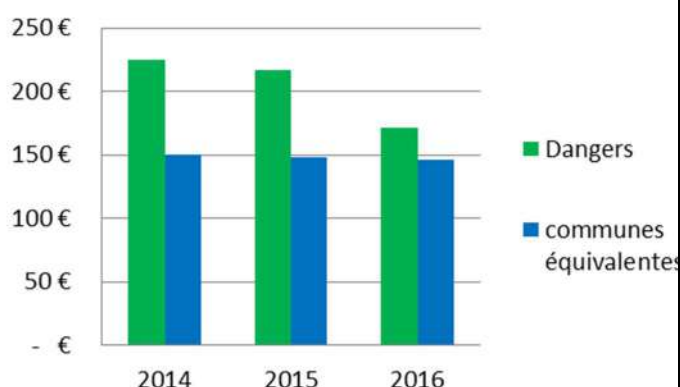
Le produit des impôts locaux (247€ par habitant) est légèrement inférieur à la moyenne des produits des impôts locaux des communes équivalentes (256€ par habitant).

Les impôts locaux se composent de :

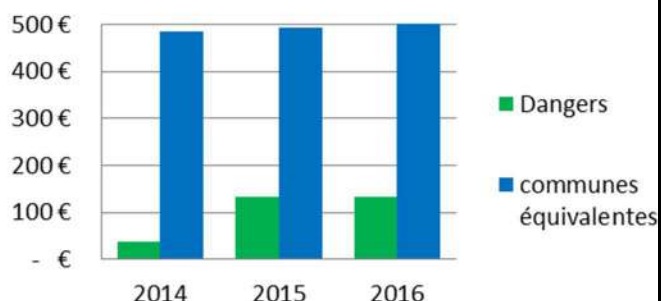
- La taxe d'habitation
- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour 2018, Il reste une incertitude sur la compensation de la taxe d'habitation appelée à disparaître.

Capacité d'autofinancement en €/habitant



Endettement en €/habitant



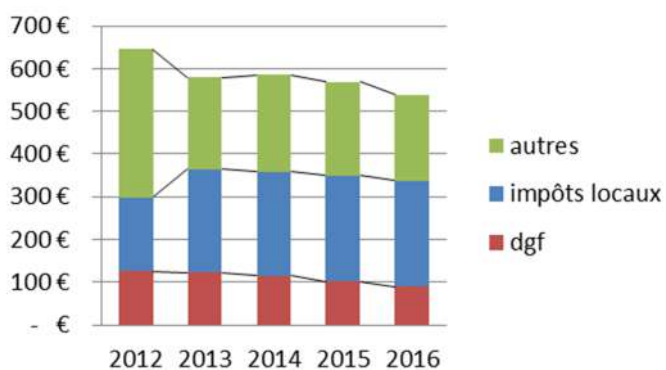
La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute :

qui représente l'excédent des ressources sur les charges de fonctionnement s'élève à 171 €/habitant (146 €/habitant pour les communes équivalentes). Le reliquat (CAF nette) représente ce qu'il reste à la commune sur son financement pour financer d'éventuels investissements. Pour la commune de DANGERS, cet équilibre est assuré. La CAF nette est de 147 €/habitant (82 €/habitant pour les communes équivalentes)

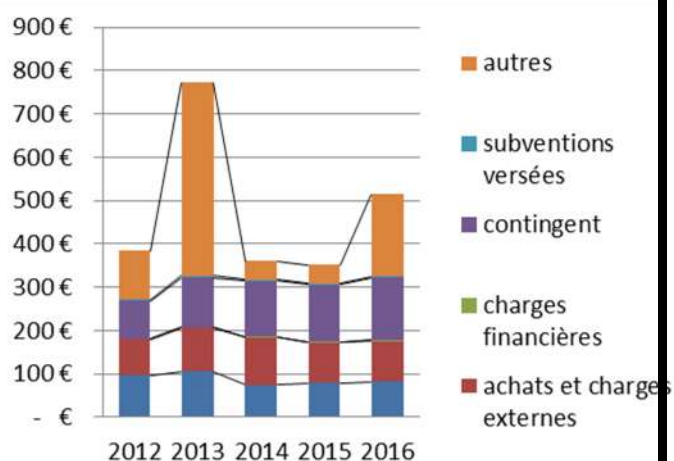
Un endettement maîtrisé

Les annuités de la dette ne sont que de 27 €/habitant (80€/habitants pour les communes équivalentes)

Produits en €/habitant



Charges en €/habitant



DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Cette dotation qui était de plus 120 €/habitant par an jusqu'en 2013, n'est plus que de 90 €/habitant en 2016 et devrait baisser d'environ 10% en 2017.

Le S.I.R.P.

Constructions scolaires :

Le délai de garantie de parfait achèvement, qui impose à l'entrepreneur de réparer les défauts ou vices cachés, a été prolongé pour permettre à 4 entreprises de terminer leurs travaux. Une entreprise doit encore intervenir.

Achat de matériel :

Un photocopieur de marque RICOCH a été acheté pour l'école à la société ESPACE BUREAUTIQUE pour un montant de 4770 € TTC. Il permet de faire des photocopies couleur.

Une valise Eduscol a été commandée pour la garderie au prix de 1549 €. Elle comprend 57 jouets et jeux de société à destination des enfants de maternelle et élémentaire.

Changement de direction à l'école Arc-en-ciel :

Mr Teinturier, directeur de l'école, a obtenu un poste à Chartres. Mme Rebiffé fait fonction de directrice durant l'année scolaire 2017/2018.

Transport scolaire :

Suite à la demande de mise en disponibilité du chauffeur titulaire, le comité syndical du SIRP a confié à la SPL Chartres Métropole Transport la prise en charge du déplacement des élèves vers l'école de Dangers. Les horaires du circuit du bus ont été modifiés. Le temps de transport reste le même tout en faisant moins de kilomètres.

Il y a 49 enfants inscrits à ce service.

L'ancien bus a été vendu à la mairie de Champhol pour un montant de 2500 €.

Plantation avec les enfants : 500 mètres de haie en bordure de la rue de Chartres



Le S.I.R.P. (suite)

Tarifs des services périscolaires :

- Prix des repas, à la charge des familles : 4,20€
- Garderie ordinaire : 3,03€ (matin et /ou soir)
- Garderie exceptionnelle : 4,39€
- Surveillance dans le bus : 23 € par trimestre
- Accueil court : 35 € par trimestre.

Une enquête sur les rythmes scolaires a été faite en novembre, mettant en évidence à 65%, un intérêt d'une semaine sur 4 jours.

Synthèse des coûts scolaires / élève :

Lors du conseil syndical du 10/10/2017, le Président a présenté une synthèse des coûts scolaires annuels faisant ressortir une charge/élève scolarisé de 1 466,81 €/enfant pour l'année 2016/2017 (134 enfants).

Cette somme est le résultat de la charge du SIRP de Dangers, Mittainvilliers-Vérigny, déduction faite de la participation des parents pour les services périscolaires et de la subvention transport de Chartres Métropole (à l'exception des sorties périscolaires qui sont entièrement à la charge du SIRP).

Projets 2017-2018 :

Restaurant scolaire : suite à une réflexion globale depuis le début d'année, le service des « grands » a été modifié leur permettant d'accroître leur autonomie. Leur référente (cette année : Mme Odile Barbet) sert le plat et les 2 enfants au milieu de la table de 6 servent leurs voisins.

Leur retour est sans appel : ils apprécient cette responsabilité d'être considérés, capables de le faire.

Du travail reste à faire, principalement le bruit mais 2018 débute.....

Nous envisageons une réflexion sur le gaspillage alimentaire en partenariat avec Chartres Métropole, les institutrices, le personnel de service, les parents et élus du SIRP. Les restes de repas seront pesés à partir du 23 janvier 2018.

A l'initiative de Mme K. Lunammachak, deux boîtes à livres seront confectionnées par les enfants de CE2-CM1 et seront à votre disposition place des Bruyères et parvis de l'école « Arc en Ciel ».

Agenda scolaire :

Du 12 au 16/02/2018, Collecte des journaux dans une benne à papier située sur le parking de l'école.

Le 17 mars : Préinscription scolaire et information sur les services périscolaires en mairie de Dangers

Le 20 mars : Inscription auprès de Madame Rebiffé directrice de l'école Arc en Ciel.

Le 25 mai : visite libre de l'école de 16h45 à 18h30.

L'Ecole



LE TOUR DU MONDE EN 36 SEMAINES !

Cette année, nous travaillons sur le thème du tour du monde. A chaque fin de période, nous faisons escale sur un continent. Nous avons commencé par une journée anglaise fin octobre et venons de visiter les pays froids.

L'école de Dangers s'est transformée en école anglaise : The Rainbow school.

Nous étions en uniforme avec un blason. On a pris un British breakfast et on a écouté les Beatles.





Pour la journée froide, on a goûté la nourriture du Canada, de la Russie et de Norvège. Pour décorer l'école, les maternelles ont construit un igloo avec des briques de lait et nous avons accroché des poupées russes dans le hall. Les CP ont fabriqué des animaux sur la banquise.

Nous avons recueilli les témoignages des élèves de toutes les classes :

« J'ai bien aimé manger » Mathieu

« On a bien aimé comment les gens étaient habillés » Léanne et Louis

« Le thé était bon » Axel

« C'était bien car les parents étaient là ! » Lubin

« On a eu l'impression de voyager. » Louise

« J'ai envie de recommencer. » Lilou

« La soupe russe (le bortsch) n'était pas bon et j'ai failli vomir ! » Félix

« Je me suis régalé avec les pancakes au sirop d'érable » Maxime

« Le petit déjeuner anglais avec les toasts, le bacon et les œufs brouillés, c'était trop bon » Thomas

« J'ai adoré regarder le conte russe » Eileen

« C'était bizarre de déjeuner dans la classe ! » Aurore

« En mangeant le calamar séché de Russie, on a eu l'impression de faire une épreuve de Koh Lanta » Les Cm1

Nos prochaines escales seront les pays d'Asie en février, l'Amérique latine en avril et en Océanie en juin, elles nous réservent encore plein de jolies surprises !

Les élèves de la classe des CM1-CM2

Les Associations

Les amis de saint Rémi

C'est avec plaisir que cette année encore nous vous faisons part de nos activités et projets toujours tournés vers la conservation et l'embellissement de notre église.

En janvier : la réinstallation des statues de Sainte Barbe, le Christ aux liens et les Saints Evêques, après leur restauration par M. Verdier. Elles ont retrouvé leurs belles couleurs et sont débarrassées des insectes nuisibles.



Le 22 janvier : la vente des galettes des rois pour laquelle vous nous avez réservé un bon accueil.

Le 5 février : 32 personnes ont participé au repas traditionnel : bonne ambiance, bonne blanquette, bonne animation. Merci à Raymond et Evelyne qui nous ont gratifiés avec le loto.

Le 30 mars : assemblée générale de l'Association. Nos finances sont en bonne santé.

En avril : nous vous avons informés d'un projet de réalisation d'une œuvre collective, pour restituer le retable. Cela représente une production de 1,75 m sur 1,48 m. Neuf personnes se sont intéressées au projet et participent à des réunions de travail avec Mr Poitevin, artiste plasticien, ancien professeur d'Arts Plastiques. Il nous prodigue des conseils et partage son savoir-faire pour mener à bien une peinture qui sera réalisée sur bois. Une maquette du projet a été soumise à la Commission d'Art Sacré en septembre avant de poursuivre.

Le 2 décembre : nous nous sommes rendus à Tours pour visiter l'atelier de Monsieur Verdier qui nous invitait à voir le travail effectué minutieusement au scalpel sur la statue de Sainte Barbe. En effet, Madame AUDEBRAN de la D.R.A.C., nous avait suggéré d'effectuer un travail complémentaire sur cette statue. Sainte Barbe était alors à mi dégagement, ou légèrement au delà.

La polychromie originale se révèle être en assez bon état. Les décors de rinceaux colorés, caractéristiques du XVI^e siècle sont complets. Sur le manteau, les carrés visibles correspondent à l'emplacement d'anciens décors en relief, aujourd'hui perdus malheureusement.

La polychromie originale comporte quelques lacunes, elles posent la question des réintégrations...

Notre Association est également partenaire de la Commune en matière de projets culturels. Le Département d'Eure-et-Loir avec son nouveau dispositif « Arts en Scène » propose aux communes de moins de 5000 habitants de recevoir un spectacle et d'y associer un travail d'immersion artistique avec une compagnie sélectionnée. Elle permet aux artistes et aux communes d'imaginer un travail en commun.

La Compagnie « 2 Si 2 La » a été retenue pour un concert le dimanche 10 juin 2018.

Les ateliers vont être proposés aux élèves de l'école « Arc en Ciel ». Ils travailleront avec un intervenant et présenteront à ce concert un moment musical qu'ils auront construit ensemble.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de cette manifestation, nous vous attendons nombreux.

Merci à vous tous qui nous soutenez pour le plus grand bien de notre patrimoine : notre église.

Les Associations

Familles Rurales

Aspect administratif :

Le 28 janvier : la Présidente, Nicole DAUVILLIERS a participé à la matinée des dirigeants qui a été l'occasion de rappeler les 3 missions de Familles rurales : Accueillir - Informer et Agir et les 10 engagements : Proximité – Convivialité – Ecoute – Confidentialité – Neutralité – Compétences – Ressources – Accompagnement - Participation et Partenariat.

Deux activités récentes ont été plus largement développées « le café des aidants » et « un jour partagé ».

Le 23 mars : Nicole DAUVILLIERS et Marie Annick BLAISE sont allées à une réunion de secteur au cours de laquelle des informations techniques ont été expliquées.

Le 24 mars : Nicole DAUVILLIERS a participé à une réunion concernant l'informatique (gestion des adhésions...)

Le 13 mai : Nicole DAUVILLIERS et Marie Annick BLAISE ont assisté à l'Assemblée générale à SANCHEVILLE.

Une Assemblée qui nous a laissées sans voix tant les nouvelles budgétaires sont désastreuses. Familles rurales a perdu certaines compétences lucratives (centres de loisirs entre autres...) et son avenir semble menacé bien que des conventions ont été signées.

Au mois d'octobre : Mme ALADENISE, Présidente et Administratrice de la Fédération Départementale de Familles rurales a démissionné de ses fonctions. Comme le prévoit les statuts dans ces circonstances, une réunion et un Conseil d'administration ont eu lieu le 7 décembre. Nicole DAUVILLIERS et Marie Annick Blaise ont participé à la réunion au cours de laquelle Liliane CORDOUX a été élue Présidente à l'unanimité.

Activités :

Le 11 janvier : lors de notre première rencontre intergénérationnelle, nous avons partagé la galette des rois dans l'ancienne salle de classe attenante à la Mairie.

Bavardage et jeux de cartes furent les principales activités pour nos retrouvailles !

Le 20 janvier : 14 adhérents ont partagé un apéritif dînatoire suivi d'une galette des rois avec les marcheurs. Cette première a rencontré un franc succès qui ne demande qu'à être renouvelé.



La salle de classe a été rénovée et mise à notre disposition par la Municipalité que nous remercions. Nous l'avons inaugurée le 1^{er} juillet pour notre repas de fin d'année qui a réuni 17 convives. Le mauvais temps n'a pas eu raison de la bonne humeur car le soir, tous ensemble nous avons partagé les restes !

Les Associations

Familles Rurales (suite)

Le 20 septembre : Nicole a convié chez elle Christine, Jane, Liliane, Marie-Hélène, Marie-Thérèse pour élaborer le calendrier 2018 – 2019. Marie Annick les a rejointes plus tard.

Le 18 octobre : un cours d'art floral était prévu à Fontaine-la-Guyon et annulé au dernier moment par la fleuriste. Le repas organisé au Resto-Marché a été maintenu et suivi pour certains d'une promenade dans le parc de la Mairie.



Le 15 novembre : atelier scrapbooking pour aider Evelyne à confectionner les menus du repas communal. Marie-Thérèse, Marie-Hélène, Jane, Liliane et Nicole ont œuvré dans les découpages, pliages, collages et assemblages... tandis que Raymond, Bertrand et Raymond ont accueilli avec grand plaisir André Le Fouler qui a rejoint le « carré » de belotte enfin reconstitué depuis que Gérard nous a quittés.

Le 18 novembre : 44 dangeoises et dangeois et amis ont fêté « le beaujolais nouveau » autour d'un buffet campagnard à la cantine. Nous réitérerons cette soirée en 2018 en espérant que « le bouche à oreille » fonctionnera afin d'être plus nombreux !

Le 13 décembre : Evelyne, Jane, Liliane et Marie Annick ont fait un atelier « guirlandes », les réalisations étaient très réussies, malheureusement les circonstances et le mauvais temps ont fait que nous étions peu nombreuses.



Projets 2018 :

Le calendrier 2018 est en cours d'élaboration, nous vous le ferons parvenir dès que possible. Nous nous retrouvons une fois par mois comme par le passé et surtout n'hésitez pas à nous rejoindre avec des idées nouvelles. L'Association FAMILLES RURALES sera heureuse de vous accueillir ; en attendant bonne et heureuse année 2018 à tous.

Tous les dimanches matins, une marche est organisée, rendez vous à 10 heures à la mairie. Découverte des nouveaux chemins mais également sorties thématiques telle que la Chapelle Royale de Dreux.

La Présidente, Nicole DAUVILLIERS

Les Associations

APE

Le rôle de l'APE reste toujours celui d'être un soutien financier pour les enfants lors de sorties scolaires ou achat de matériel pédagogique grâce aux différentes animations proposées au cours de l'année. C'est aussi l'occasion pour les parents de se rencontrer en dehors du cadre scolaire.

Par ailleurs, certains membres de l'APE constituent également des interlocuteurs privilégiés entre les parents et les enseignants ainsi que le SIRP, notamment lors des conseils d'école.

Lors de l'année 2016-2017, l'APE a participé à diverses animations comme la chasse aux œufs, le bric à brac ainsi que la fête de fin d'année sous la forme de pique-nique.

Côté nouveautés, l'APE change de nom et devient « APE arc en ciel ». Le bureau change sa composition et l'équipe s'étoffe. Quelques nouvelles idées ont été proposées.



Au programme de cette année :

- Boum d'Halloween le 21 octobre 2017
- Le retour du loto le 24 mars 2018
- La chasse aux œufs (avec de nouvelles animations) le 07 avril 2018
- Soirée paëlla le 19 mai 2018
- Fête de fin d'année le 29 juin 2018
- Bric à brac qui aura lieu en septembre 2018

L'APE étudie également d'autres idées comme la tenue d'une buvette lors du cross de l'école ou encore la remise d'un cadeau de fin d'année aux CM2.

Enfin, nous rappelons qu'il existe une page Facebook pour vous tenir au courant des diverses animations (<https://www.facebook.com/Apedmv?fref=ts>).

Nous envisageons également de mettre à votre disposition une boîte aux lettres qui pourra notamment servir de boîte à idées.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos diverses animations !

L'équipe APE arc en ciel

Chartres Métropole accompagne les propriétaires dans l'amélioration de la qualité de leurs logements.

Qu'est-ce que l'OPAH ?

Il s'agit d'une action concertée entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et Chartres métropole, mise en place pour la période 2016-2021. Grâce à cette opération, des aides financières peuvent être accordées, sous forme de subventions, aux particuliers souhaitant réaliser des travaux de réhabilitation dans leur logement.

Lors d'une première OPAH menée entre 2008 et 2013 dans l'agglomération, près de 230 logements ont été réhabilités et ont bénéficié de subventions : 2 867 446 € de travaux ont été engagés et 1 548 168 € de subventions accordées.

Pourquoi cette action ?

Plusieurs constats ont été mis en évidence. D'abord, plus de 60% des résidences principales dans notre agglomération datent d'avant 1974 et représentent un réel potentiel de logements à traiter en particulier en termes d'isolation ou d'adaptation. Par ailleurs, près d'un quart des ménages occupant leur logement est éligible aux aides. Enfin, la dynamique qu'entraîne ce type d'opération par la réalisation de travaux génère des retombées économiques importantes pour les entreprises locales du bâtiment.

Quels types de travaux sont concernés ?

Les domaines suivants sont concernés :

- les économies d'énergie et la lutte contre la précarité énergétique : isolation (combles, planchers, murs...), chauffage, menuiseries, ventilation...
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie : adaptation de la salle de bain, WC, rampes d'accès, unité de vie en rez-de-chaussée, volets roulants, monte-escalier...
- la résorption de l'habitat très dégradé et la lutte contre l'habitat indigne ;
- le développement de l'offre locative à loyer maîtrisé : réfection complète, mise aux normes, réseaux, chauffage, ventilation, sanitaires...

A bien noter : les travaux doivent être effectués par des professionnels du bâtiment et ne doivent pas être commencés avant d'avoir reçu les accords de subventions.

Comment bénéficier de l'OPAH ?

Chartres métropole a missionné l'équipe de SOLIHA pour assister GRATUITEMENT les particuliers tout au long de leur projet (accompagnement technique, administratif et financier). Il convient donc de les rencontrer lors des permanences bimensuelles mises en place un vendredi sur deux de 9h à 12h30 au Guichet Unique - 32, boulevard Chasles – 28000 CHARTRES ou de les contacter directement : 36 avenue Maurice Maunoury 28600 LUISANT tel : 02.37.20.08.58.

Les Tarifs Communaux

Le conseil municipal a fixé lors de sa réunion du 12 décembre 2017 les tarifs suivants :

Désignation	Année 2018	
Photocopies	Noir et Blanc	Couleur
Photocopies A4 particulier	0,15 €	1,00 €
Photocopies A3 particulier	0,2 €	1,40 €
Photocopies A4 association	0,08 €	0,70 €
Photocopies A3 association	0,15 €	1,00 €
Locations de matériel		
Location barnum		125,00 €
Location barnum : - personnel communal - personne résidant à Dangers		90,00 €
Location sono		100,00 €
Cimetière		
Concession 30 ans		120,00 €
Concession 30 ans superposition ou dépôt d'urne		60, 00 €
Concession 50 ans		250,00 €
Concession 50 ans et plus superposition ou dépôt d'urne		125,00 €
Columbarium concession de 15 ans	1 ^{ère} urne :	794,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	265,00 €
Columbarium concession de 30 ans	1 ^{ère} urne :	1 070,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	320,00 €
Columbarium concession de 50 ans	1 ^{ère} urne :	1 600,00 €
	2 ^{ème} urne et suivantes :	535,00 €
Jardin du souvenir		100,00 €

La Collecte de Textiles

Une borne de collecte de textiles « Le Relais » est à votre disposition, rue des artisans près du container à verres. En 2016, 1,14T de vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie a été récoltée et 1,542T en 2017.

L'Etat Civil 2017

Naissances :

12/1 : Emie Ménard
19/1 : Abel Petit
31/1 : Manelle et Lou De Aguiar
22/10 : Raphaëlle Sanchez Hamelin
7/11 : Owen Le Ralle



Ils nous ont quittés :

Mme De Aguiar Maria-Rosa : 3/2
Manelle et Lou De Aguiar : 10/2
M. Petit Gérard : 31/3
M. Béja Maurice : 3/4
Mme Loze Simone : 12/10

Mariage et PACS :

22/4 : Farida Kassoul et Dany Duchon
29/7 : Ellen Jouin et Anthony Challab
16/11 : Elodie Germain et David Henry



Nouveaux arrivants :

- 9 bis rue de la mairie : Ulrich Sabrina et Johnny
- 18 rue de la Miterne : Jimenez Alexia et Pennven Mickaël
- 6 rue des Bruyères : Lemosse Solène et Roger Jimmy
- 1 place des Bruyères : Becker Marie et Dufour Pauline
- 11 place des Bruyères : Calmel Anthony et Augiron Delphine
- 15 place des Bruyères : Landeau Guillaume
- 2 rue de Chartres : Mischler Marielle

Assistantes Maternelles (liste arrêtée au 27/10/2016)

Petit Angélique	: 11, rue du Plessis	09.54.84.12.84	4 places dont 1 > 18 mois
Gentil Dominique	: 5, rue du Moulin	06.22.63.74.23	2 places
Lesourd Katia	: 5, rue de la Mairie	02.37.22.96.99	3 places
Mazevet Sandrine	: 12, rue de la Miterne	02.37.22.99.23	4 places
Pereira Stéphanie	: 10 bis, rue de la Vallée	02.37.22.24.80	4 places dont 1 > de 18 mois
Queva Valérie	: 12, rue de la Mairie	02.37.22.94.51	4 places
Robveille Alexandra	: 13, rue de la Prairie	02.37.22.50.51	3 places dont 1 > 18 mois
Houvet Nadège	: 2 rue de la Miterne	02.37.22.93.68	2 places dont 1 > 18 mois

Le Relais D'assistants Maternels (R.A.M.) propose des ateliers pour la période de janvier à juillet 2018 les 16-1, 13-2, 20-3.

Dès l'impression des exemplaires du calendrier d'éveil de janvier à juillet, les fascicules seront consultables en Mairie.

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mairie : lundi et jeudi de 16 h 00 à 18 h 30 SIRP : mardi et vendredi de 16 h 00 à 17 h 30

La permanence des élus : Le maire ou un des adjoints vous recevra en mairie, tous les samedis matins de 10 h 00 à midi, ou sur rendez-vous en appelant le secrétariat au 02 37 22 90 05.

L'agenda 2018

date	manifestation	organisateur
19/01/2018	Galette des rois	AFR
28/01/2018	Vente de galettes	Saint Rémi
02/02/2018	Accueil des nouveaux nés et nouveaux habitants	Mairie
07/02/2018	Assemblée Générale (20 h)	Saint Rémi
12-16/02/2018	Collecte des journaux	Ecole Arc en ciel
14/02/2018	Crêpes	AFR
17/03/2018	Préinscription scolaire et information sur les services périscolaires	Mairie
20/03/2018	Inscription auprès de la directrice de l'école Arc en Ciel	Ecole
24/03/2018	Loto	APE
07/04/2018	Chasse aux œufs	APE
22/04/2018	Repas convivial	Saint Rémi
08/05/2018	Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale	Mairie
18/05/2018	Fête des voisins	Mairie
19/05/2018	Paëlla	APE
10/06/2018	Concert « 2 si 2 la »	Saint Rémi
29/06/2018	Fête de fin d'année	APE
14/07/2018	Fête nationale	Mairie
11/11/2018	Centième anniversaire de l'armistice de 1918 et commémoration annuelle de la victoire et de la paix.	Mairie
02/12/2018	Repas communal	Mairie

Le résultat du concours photo :



Les Artisans

ouestindustrie

Jean-Pierre Simon
Directeur de Production

Route de Chartres
28 190 Dangers
t. 02 37 22 91 20
f. 02 37 22 92 45
p. 06 19 07 11 82
jpsimon@ouest-industrie.fr
www.ouest-industrie.fr

Plomberie Sanitaire Chauffage central

Frédéric BERNARD

5, rue de Chartres-28190 DANGERS
SIRET: 444 805 493 00012-APE 4322 B

Tél: 02 37 21 71 67
Fax: 02 37 36 88 92

CHRISTOPHE LAMBERT
ADOUCCISEUR D'EAU & PLOMBERIE

06.32.15.36.09



28190 DANGERS cl.adou28@gmail.com

AC COUVERTURE
RENOVATION & NEUF

Couverture toutes tuiles - Zinguerie
Démoussage / Nettoyage - Fenêtre de toit

ANTHONY CHALLAB
28190 DANGERS

02 37 22 06 49
06 20 52 84 09

Poule et Oeuf

Vente de poules, poulailiers, accessoires

3 rue du Moulin
28190 Dangers
02 37 22 90 03

earl.lesbruyeres@gmail.com
http://www.poule-et-oeuf.com



Poule et Oeuf



Queinnec et Fils
Électricité générale

Neuf - Rénovation - Dépannage



5, rue Jean Moulin
Genainvilliers
28190 MITTAINVILLIERS
Tél. : 02 37 22 48 13
Mobile : 06 87 01 65 57
queinnec.fils@orange.fr
www.queinnecetfils.com




ACCESS TAXI

Trajets privés
Trajets professionnels
De 1 à 8 passagers
Toutes heures
Toutes destinations
Transports de plis et colis

24h/24 7j/7

Tél. 07 60 510 500

Ponctualité - Confidentialité - Serviabilité

Commune de subordonnement 28190 DANGERS

SARL HARDY Gilles

MACONNERIE GENERALE

2 rue des Artisans - 28190 DANGERS

Tél. 02 37 21 85 03

Camion Pizza	Mr Lacroix Ludovic de Chêne - Chenu	06.26.24.89.53	Pizza Caso	vendredi soir
Boulangerie	Boulangerie Sablons de Pontgouin	02 37 37 41 35		Lundi, mercredi vendredi
Boucherie	Darmigny de Clévilliers	02 37 23 98 90		Mercredi vendredi

Sommaire

Page	2	Le mot du Maire
Page	3	Les nouveaux conseillers
Pages	4 et 5	La vie communale
Pages	6 et 7	Les travaux 2017
Page	8	Les prévisions 2018
Page	9	L'aménagement foncier
Page	10	Zéro phyto
Page	11	La réforme de la taxe d'habitation
Page	11	Les chiens errants
Pages	12 et 13	Le PLU
Page	14	Les finances
Pages	15 et 16	Le SIRP
Pages	17 et 18	L'école
Page	19	L'association : Saint Rémi
Pages	20 et 21	L'association : Familles Rurales
Page	22	L'association : APE
Page	23	Du côté de Chartres Métropole
Page	24	Les tarifs communaux
Page	24	La collecte de textiles
Page	25	L'état civil
Page	25	Les assistantes maternelles
Page	25	Les horaires d'ouverture de la mairie
Page	26	L'agenda 2018
Page	26	Le résultat du concours photo
Page	27	Les artisans

Tarifs HT Eau Potable et assainissement 2018 :

La société Cm Eau s'est vue confier la gestion du service public d'assainissement à partir du 1^{er} Janvier 2018. Ce changement d'exploitation n'aura pas d'incidence auprès des usagers.

Part fixe eau : 50,50 € / an

Part proportionnelle eau : 2,0828 € / M³

Part assainissement collectif : 2,0372 € / M³

Part assainissement non collectif : 28,00 € / an + 0,3237 € / M³

Résultat du recensement :

Au 1er janvier 2018, nous étions 436 habitants à Dangers.